

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 03 10 2024**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

2024-04-22 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) AGREMENTS DE CESSIION – POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

DATE DE CONVOCAION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe ( ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPARD Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes Terres Toulouises travaille sur la commercialisation des terrains publics appartenant à l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) pour le compte de la CC2T via une convention de maîtrise foncière, ou de terrains appartenant en propre à la Communauté de communes Terres Toulouises.

HIS en ligne le 07/10/2024 à 15h05

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20241003-2024\_04\_22-

Les présents agréments de cessions, objets de cette délibération, doivent permettre les transactions suivantes :

- **Acquisition par la SCI 3B** ou toute SCI s'y substituant auprès de la CC2T d'un bâtiment, ancien gymnase GUYNEMER (parcelle AE 23), et d'un terrain d'environ 1 908 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle AE 287 qui sera redécoupée. Le prix de cette vente se décompose comme suit :
  - 487 000 € hors taxe pour le bâtiment,
  - 27 275 € hors taxe pour le terrain.

L'ensemble immobilier est acheté pour le développement d'une activité sportive dédiée en partie pour les salariés du Pôle Industriel Toul Europe. La cession doit intervenir fin 2024-début 2025. Avant cette vente, la CC2T devra acquérir le bâtiment auprès de l'EPFGE comme convenu dans la convention de maîtrise foncière.

- **Acquisition par la SARL BMB** ou toute SCI s'y substituant auprès de la CC2T d'un terrain de 1 765 m<sup>2</sup> environ pris sur les parcelles AE 103, AE 286 et AE 287 qui seront redécoupées pour un montant hors taxes de 25 225 €. Le terrain est acheté pour le développement de cellules artisanales à la location ou à la vente. La cession doit intervenir fin 2024- début 2025.

Il est entendu que les ventes sont hors frais de notaires et dans les conditions de TVA applicables au moment de la vente.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **Donner son agrément sur les cessions au profit des sociétés SCI 3B et SARL BMB, aux conditions ci-dessus exposées ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX